

DEPARTEMENT
VIENNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THOLLET

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 08
Procurations : 02
Ont pris part au vote : 10

Séance du 13 mars 2015

L'an deux mil quinze
Le treize du mois de mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FRUCHON Joël, Maire.

Date de la convocation :
5 mars 2015

Présents : FRUCHON Joël, SAVANY Robert, CHARBONNIER Jérôme, MOREAU Christiane, DURAND Francis, JOYEUX Daniel, De LAITRE Bertrand, FADERNE Josiane.

Date d'affichage :

Excusés : BEAVOGUI Fabrice, ROXBURGH Benjamin, THOMAS Sandrine.

Procurations : 1 de BEAVOGUI Fabrice à CHARBONNIER Jérôme et 1 de ROXBURGH Benjamin à MOREAU Christiane.

Objet de la délibération

Monsieur CHARBONNIER Jérôme a été élu(e) secrétaire.

Location de la salle des fêtes.
Révision des tarifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la redevance de la location de la salle des fêtes.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour une utilisation de la salle des fêtes d'une durée de 24 heures, à compter du 1^{er} avril 2015 :

- Pour les hors commune 130 €
- Pour les habitants de THOLLET 100 €
- Forfait consommation électrique et maintenance
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre 40 €
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril 80 €
- Pour un vin d'honneur 80 €
- Pour les associations parents d'élèves 80 €
- Associations communales forfait cons. électrique en fonction de la période.

Une caution de 200 € sera demandée à chaque utilisateur, déposée par chèque.

Concernant les activités commerciales, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 315 €/jour
 - Option forfait électrique* 100 €/jour
- *Du 1^{er} octobre au 30 avril

La caution est fixée à 400 €.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



le Maire,
Joël FRUCHON

AR PREFECTURE

086-218602704-20150313-UL_150323_1711-DE
Regu le 23/03/2015